

## Récapitulatif contractuel

- Le présent récapitulatif contractuel énonce les principaux éléments de la présente offre de services, comme l'exige le droit de l'UE<sup>1</sup>.
- Il permet de comparer des offres de services.
- Des informations complètes sur le service figurent dans d'autres documents.

## Services

- Téléphonie par votre connexion edpnet internet DSL ou fibre GPON (Voice over IP).
- Accès aux numéros d'urgence (100, 101, 112 ...) possible.
- Les numéros VAS (090x, 070, ... sauf 0800) sont bloqués; vous pouvez les débloquer par [my edpnet](#) après l'activation de votre abonnement.
- Matériel supportant la VoIP indispensable (p.e. FRITZ!Box 7360, 7430, 7490, 7530, 7530 AX...).
- A n'utiliser qu'à partir de l'adresse d'installation de la connexion internet edpnet pour des raisons d'accessibilité par les services d'urgence.

## Débits du service internet et voies de recours

Ne pas applicable.

## Prix<sup>2</sup>

- |   |   |
|---|---|
| - Frais d'abonnement  | Gratuit   |
| - Frais de connexion par appel  | Gratuit   |
| - Facturation   | Par seconde, après la 1 <sup>ère</sup> minute fixe                          |
| - Tarifs nationaux  | € 0,025/min. vers des numéros fixes<br>€ 0,13/min. vers des numéros mobiles |
| - Appels vers d'autres abonnés edpnet   | Gratuit   |
| - Appels aux numéros d'urgence  | Gratuit   |
| - Appels au helpdesk edpnet   | Gratuit   |
| - Tarifs internationaux à consulter via <a href="https://www.edpnet.be/fr/prive/telephonie-fixe.html">https://www.edpnet.be/fr/prive/telephonie-fixe.html</a> |   |
| - Garder votre numéro actuel  | Gratuit   |
| - Identification de l'appelant et blocage du numéro   | Gratuit   |

## Durée, renouvellement et résiliation

- Le contrat est conclu pour une durée contractuelle minimale d'un (1) mois.
- Sauf avis écrit avant la date d'expiration de la durée minimale du contrat, le contrat sera automatiquement renouvelé pour une durée indéterminée, après quoi il pourra être résilié à tout moment sans compensation.
- Après la résiliation du contrat, un règlement définitif des frais de communication pas encore facturés peut suivre.

## Caractéristiques à l'intention des utilisateurs finaux handicapés

Aucun produit ou service spécifique disponible.

<sup>1</sup> Article 102, paragraphe 3, de la directive (UE) 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen (JO L 321 du 17.12.2018, p. 36).

<sup>2</sup> Les prix indiqués incluent la TVA.